

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de NEXANS MAROC, société anonyme au capital de 224.352.000 dirhams, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social Bd. Ahl Loughlam, Sidi Moumen - 20630 Casablanca, le :

Lundi 24 JUN 2013 À 11 HEURES

A l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 - Examen et approbation des comptes annuels présentés par le Conseil de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
2. Affectation du résultat,
3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
4. Fixation et mise en paiement des jetons de présence,
5. Démission d'un administrateur - Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur,
6. Renouvellement du mandat d'un administrateur,
7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion, ils seront admis à cette assemblée sur simple justification de leur identité.

Toute demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la publication de l'avis de convocation et ce conformément à l'article 121 de la loi 17.95 sur les sociétés anonymes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RESOLUTIONS

RESOLUTION N° 1

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Conseil ainsi que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés.

RESOLUTION N° 2

L'Assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2012 et décide, en conséquence, l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	6 725 354,27 DH
Réserve légale	-
Réserve d'investissement	-
Report à nouveau	180 966 648,66 DH
Total	187 692 002,93 DH
AFFECTATION	
Dividende	6 730 560,00 DH
Report à nouveau	180 961 442,93 DH
Total	187 692 002,93 DH

En conséquence, le dividende par action pour les 2 243 520 actions composant le capital social s'élève à 3 Dirhams. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 17 juillet 2013.

RESOLUTION N° 3

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi 17/95, approuve ledit rapport et chacune desdites Conventions.

RESOLUTION N° 4

L'Assemblée générale fixe le montant total des jetons de présence à la somme de 337.500 Dirhams.

RESOLUTION N° 5

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Frédéric Michelland de son mandat d'administrateur et ratifie la cooptation de Monsieur Nicolas Badré en tant qu'administrateur, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

RESOLUTION N° 6

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités et publications prévues par la loi.